



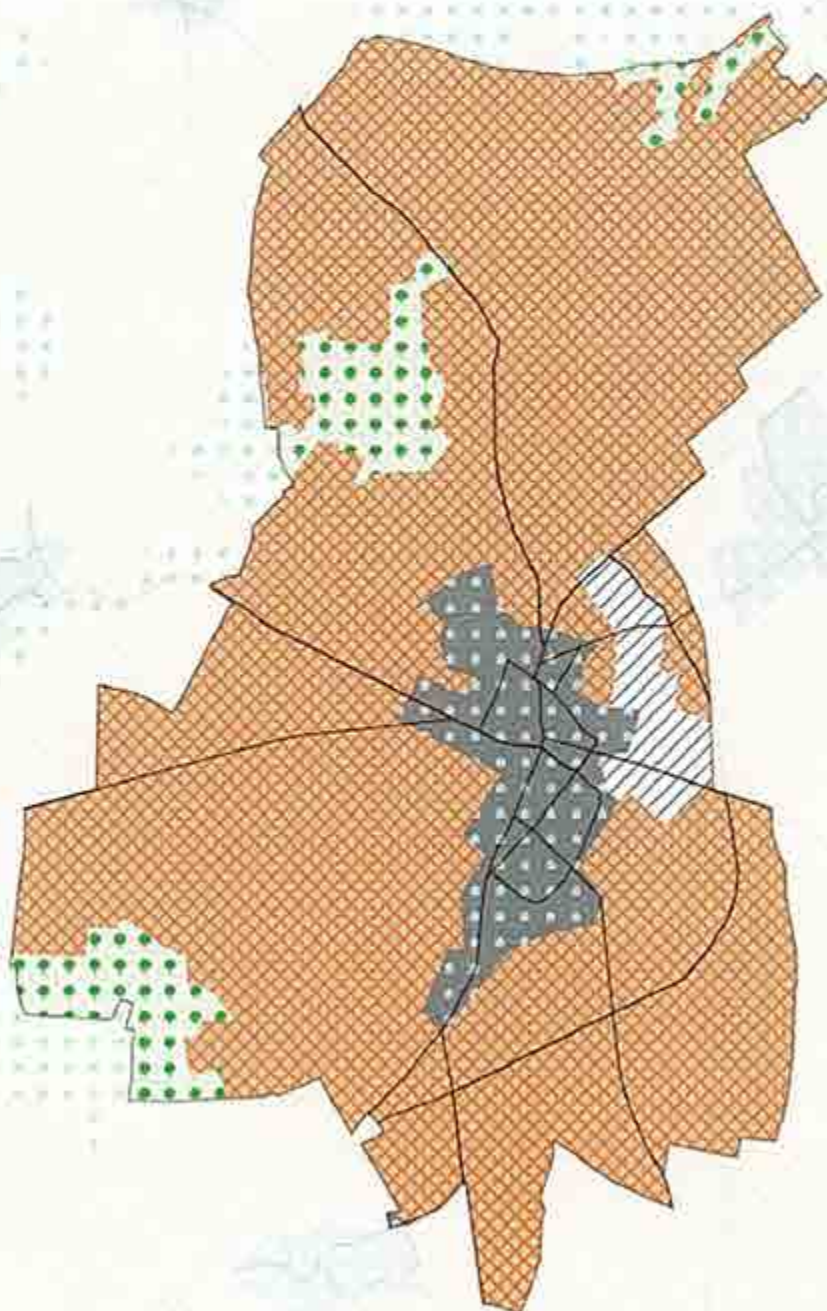
NEUILLY-EN-THELLE

3 avenue des Martyrs 60 350 NEUILLY EN THELLE

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ROB : RAPPORT PRÉALABLE

Conseil municipal du 06 mars 2025



SOMMAIRE

Préambule :

- cadre juridique et objectifs du DOB
- méthodologie et clés de lecture

I. Contexte général : situation économique et sociale

A/ LE MONDE

B/ LA ZONE EURO

C/ LA FRANCE

D/ LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

II. Profil de NEUILLY EN THELLE

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| 1. Population | 4. Vie locale |
| 2. Ménages & Familles | 5. Socio-économie & Emploi |
| 3. Logements | 6. Entreprises |

III. Situation et orientations budgétaires de NEUILLY-EN-THELLE

A. Chiffres-clés

B. Recettes de fonctionnement

1. Fiscalité
2. Autres recettes

C. Dépenses de fonctionnement

1. Dépenses de personnel
2. Subventions
3. Autres dépenses

D. Dettes

E. Recettes d'investissement

F. Dépenses d'investissement

IV. Programmation des investissements de NEUILLY EN THELLE

A. Projets achevés en 2024 ou en voie d'achèvement en 2025

B. Projets envisagés en 2025

Préambule : cadre juridique et objectifs du DOB

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités comportant plus de 3 500 habitants. Le DOB participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune et ce préalablement au vote du budget primitif.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption ultérieure du Budget Primitif est illégale. (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

Une délibération est obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB, selon l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Méthodologie et clés de lecture

Les données présentées au niveau national, européen ou mondial, sont issues de synthèses établies par un ou deux établissements bancaires (Caisse d'Epargne et ou Banque Postale) et l'Insee.....

Ne sont disponibles pour 2025 que les éléments financiers issus des budgets principaux exécutés des communes dont les données comptables ont été certifiées et centralisées par la direction générale des Finances publiques du ministère de l'Economie et des Finances la DGFIP, comptes 2023, parfois 2024, et précédents.

I. Contexte général : situation économique et sociale

A. LE MONDE :

La croissance mondiale est attendue élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 .

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au MoyenOrient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

B. LA ZONE EURO :

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro. L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays. Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %. L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %

L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

C. LA FRANCE

-Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3^{ème} trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. Notre estimation d'un effet JO de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4^{ème} trimestre). Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (vs 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

-L'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2- 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après - 28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que

les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages. Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile

-France : nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %. En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent

D LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

La France a enfin un budget. Après plus de quatre mois d'un marathon budgétaire mouvementé et inédit, le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 a été définitivement adopté, par le Parlement, à la suite d'un ultime vote du Sénat et du rejet, la veille par l'Assemblée nationale, de la motion de censure visant le Premier ministre.

Reste, toutefois, à franchir l'étape du Conseil constitutionnel - qui pourrait amputer le texte de certaines mesures jugées fragiles juridiquement, avant une promulgation prévue « *d'ici à la fin du mois* ». Avec plusieurs semaines de retard, le pays pourra alors sortir de la loi spéciale, qui a permis depuis le début de l'année de faire fonctionner l'État à minima afin d'éviter la paralysie budgétaire

Un texte qui a connu un parcours législatif particulièrement tourmenté. Suspendu début décembre par la chute d'un gouvernement Barnier sans majorité, ce projet de budget a ensuite été repris dans ses grandes lignes par François Bayrou, amendé par les sénateurs avant de faire l'objet d'un compromis avec les députés en commission mixte paritaire (CMP).

Dominé par une alliance entre la droite et les centristes, le palais du Luxembourg a finalement approuvé, hier matin, définitivement ce PLF à 219 voix contre 107, lors d'un dernier vote sans suspense.

Un budget qui doit permettre de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB en 2025 et prévoit 30 milliards d'euros d'économies et de 20 milliards d'euros de hausse d'impôts.

Les communes, EPCI, départements et régions devront tout de même endurer une ponction de 2,2 milliards d'euros sur leurs recettes, soit un peu moins de la moitié de l'effort de 5 milliards d'euros originel qui leur était demandé.

Dans le détail, cette contribution se décompose en deux mesures : un gel de la TVA (qui coûtera 1,2 milliard d'euros aux collectivités) et la mise en place d'un dispositif de mise en réserve d'un milliard d'euros, appelé Dilico (pour « *dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales* »).

Ce dernier ciblera quelque 2 000 collectivités en ponctionnant les recettes des communes et des EPCI à hauteur de 500 millions d'euros, celles des départements de 220 millions et celles des régions de 280 millions d'euros.

Reste que la somme ainsi prélevée devra être reversée aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans.

D'autant qu'à cet effort demandé aux collectivités, il faut également ajouter la baisse drastique du Fonds vert qui va passer de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros.

Sans compter la hausse de 12 points imposée, il y a quelques jours par l'exécutif, sur les cotisations employeurs à la caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales (CNRACL) qui pèsera plus d'un milliard d'euros sur les budgets locaux. Mais aussi d'autres réductions de crédits, comme celles sur les opérateurs de l'Etat qui participent aux investissements locaux.

Au total, la facture s'alourdirait et la contribution pèserait ainsi plus de 6 milliards d'euros pour les collectivités

Et si la DGF sera finalement revalorisée de 150 millions d'euros, cela se fera en minorant d'autant les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (Dsil). La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sera, quant à elle, préservée cette année.

Face aux difficultés des départements, on peut aussi retenir que les parlementaires leur ont octroyé le pouvoir de relever de 4,5 % à 5 % le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour trois ans (avec exonération pour les primo-accédants) tandis que les régions pourront désormais voter un versement mobilité jusqu'à 0,15 % de la masse salariale des entreprises de onze salariés et plus.

Quelques concessions ont également été accordées sur la prévention des catastrophes naturelles, avec l'abondement de 230 millions d'euros du fonds Barnier, et l'augmentation de 11 % du budget des Outre-mer afin de soutenir la reconstruction de Mayotte et de la Nouvelle-Calédonie.

II. Profil de NEUILLY-EN-THELLE

1 POPULATION

Pour les aspects financiers, la commune est comparée aux autres communes de la « strate » : 3 500 à 4 999 habitants car pour la DGFIP, la commune est répertoriée selon sa population DGF. En 2025 : 4 132 habitants. Pour mémoire, l'Oise compte 16 communes appartenant à cette strate, sur les 679 du département.

Depuis 2004, les populations légales de chaque commune sont actualisées tous les ans, conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Un enquête de recensement a été réalisée en janvier février 2022

En juin juillet 2022, le résultat des comptages a été utilisé pour le calcul des populations légales. Ces populations sont référencées comme étant celles de 2022 car afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu des cinq dernières années écoulées (2020.2024), soit au 1^{er}/01/2022.

Ces nouvelles populations légales ont été authentifiées par un décret publié au Journal officiel et sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025 ; elles se substitueront, aux populations millésimés 2021 publiées en décembre dernier.

Ainsi les populations millésimées 2022 peuvent être comparées à celle de 2016

En conséquence, les populations de référence au 1^{er} janvier 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025, sont les suivantes

Population municipale 4132

Population comptée à part 44

Population totale 4176

1.1. Population totale

Le concept de population totale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population totale d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune.

La population totale est une population légale à laquelle de très nombreux textes législatifs ou réglementaires font référence. Depuis 1999, les élèves ou étudiants majeurs âgés de 25 ans ou plus ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une

autre commune pour leurs études ne sont plus comptés dans la population totale de la commune de leur résidence familiale.

1.2. Population légale en vigueur

Le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes.

Les populations légales millésimées 2020 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Elles sont authentifiées par le décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, modifié par le décret n° 2019-1302 du 5 décembre 2019.

Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques.

Pour NEUILLY-EN-THELLE :

Population municipale au 1^{er} janvier 2022 : 4132

Dont ménages 4132

Communautés 0

Personne sans abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre 0

Bateliers 0

Population comptée à part au 1^{er} janvier 2022 : 44

Population totale au 1^{er} janvier 2022 : 4176

Populations totales au 1^{er}/01/2022 en vigueur à compter du 1^{er}/01/2025 : 4 176 HABITANTS

Les informations qui suivent sont basées sur les chiffres INSEE de 2021 dont la parution est du 14 janvier 2025

CONTEXTE COMMUNAL DE NEUILLY-EN-THELLE

Démographie

La population légale de Neully-en-Thelle est de **4 176 habitants**. La variation annuelle de la population entre 2020 et 2025 est de 2,5 %. En 2025, la densité démographique (hab/km²) est de 262,7. (Source : Recensement de la population en 2025 (millésimée 2022))

60 - DEPARTEMENT DE L' OISE

Tableau 3 - Populations de référence des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2022

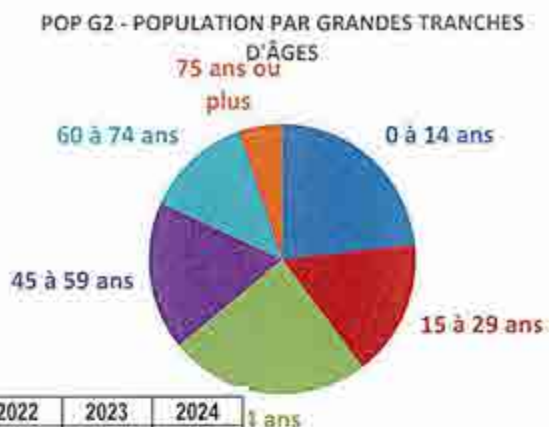
CODE			COMMUNES	Population totale a+f+g	Population municipale f	Population comptée à part g
Arrondissement	Canton	Commune				
a	b	c	d			
4	15	446	Nanteuil-le-Haudouin	4340	4274	66
4	09	447	Néry	660	646	14
4	15	448	Neufchelles	396	389	7
3	10	449	Neufmarché	304	278	26
4	12	450	Neully-en-Thelle	4176	4132	44

Les données de population au 1^{er} janvier 2022 dans les limites territoriales des communes au 1^{er} janvier 2024 sont officielles et authentifiées par le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024. Ces populations entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

(Sources INSEE Populations de référence 2022 parution le 19 décembre 2024)

Les tranches d'âges de la population de la commune restent similaires à celles de l'an dernier.

Les 30-59 ans représentent 42% et les 60 ans et plus, 18 %. Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.



Domiciliés à Neuilly-en-Thelle	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Naissances	56	50	55	40	56	60	44
Décès	25	21	20	21	19	22	18

La tendance des naissances est en nette baisse et revient au niveau d'avant Covid en 2024.
(Sources : Etat civil de Neuilly-en-Thelle)

2. Ménages & Familles

Compositions des familles

La taille moyenne des ménages de Neuilly-en-Thelle est toujours supérieure à la moyenne nationale puisqu'elle est de 2,48 alors que la moyenne nationale est de 2,16. Cependant, elle est en constante diminution depuis 1968 (3,24) mais toujours supérieure à la moyenne nationale qui était de 3,08 à l'époque.

Neuilly-en-Thelle

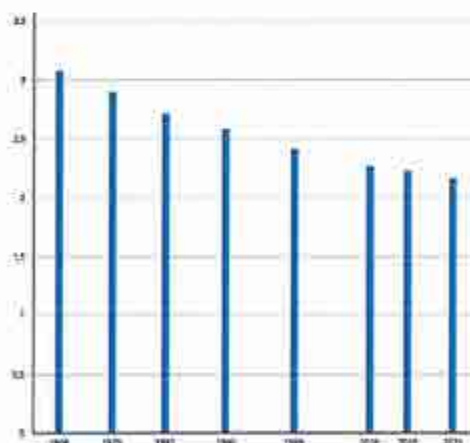
Nationale

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 et RP2021 exploitations principales.

Taille des ménages : nombre moyen d'occupants par résidence principale



À l'issue de 2021, la taille moyenne des ménages est de 2,16 personnes par résidence principale.
Chiffres : France hors Mayotte, population des ménages.
Source : Insee, RP1968 sondage au 1/1 - RP1975 sondage au 1/1 - RP1982 sondage au 1/1 - RP1990 dénombrement - RP1999 à RP2021 exploitations principales.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages					
	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	1 254	100,0	1 323	100,0	1 648	100,0
Ménages d'une personne	314	25,0	304	23,0	444	26,9
Hommes seuls	105	8,3	118	8,9	179	10,9
Femmes seules	209	16,7	188	14,1	264	16,0
Autres ménages sans famille	6	0,0	29	2,2	14	0,9
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	941	75,0	989	74,8	1 190	72,2
Un couple sans enfant	354	28,2	382	28,9	424	25,7
Un couple avec enfant(s)	478	38,1	493	37,4	576	35,0
Une famille monoparentale	109	8,7	113	8,5	190	11,5

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024

Les compositions familiales des ménages de Neuilly-en-Thelle sont identiques à l'an dernier avec très peu d'évolutions.

La composition familiale dominante est toujours le couple avec enfant(s) suivi du couple sans enfant.

Le nombre de familles monoparentales est en légère hausse en particulier les hommes seuls avec enfant(s) alors qu'il y a un léger recul des femmes seules avec enfant(s) par rapport à l'an dernier.

En revanche, les couples sans enfant montrent une augmentation significative (424) alors que l'an dernier ils étaient au nombre de 409.

FAM T1bis - Composition détaillée des ménages composés d'une seule famille

Ménages d'une famille	Nombre de ménages
Ensemble	1 190
Couple sans enfant	424
Couples avec enfant(s)	576
Couple avec uniquement enfant(s) du couple	516
Couple avec au moins un enfant d'un seul des deux membre du couple	60
Famille monoparentale	190
Homme seul avec enfant(s)	34
Femme seule avec enfant(s)	156

Sources : Insee, RP2021, exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024

- Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2021

FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2021

Catégorie socioprofessionnelle	Nombre de ménages	%	Population des ménages	%
Ensemble	1 648	100,0	4 078	100,0
Agriculteurs exploitants	5	0,3	5	0,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	29	1,8	84	2,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	156	9,5	405	9,9
Professions intermédiaires	383	23,3	1 155	28,3
Employés	294	17,8	833	20,4
Ouvriers	361	21,9	934	22,9
Retraités	392	23,8	619	15,2

FAM T2 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence en 2021

Catégorie socioprofessionnelle	Nombre de ménages	de %	Population des ménages	des %
Autres personnes sans activité professionnelle	29	1,7	43	1,1

- Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

3. - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

- Catégories et types de logements

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	1 355	100,0	1 432	100,0	1 737	100,0
Résidences principales	1 260	93,0	1 312	91,6	1 600	92,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	18	1,3	14	1,0	20	1,1
Logements vacants	77	5,7	106	7,4	117	6,7
<i>Maisons</i>	998	73,6	1 053	73,5	1 260	72,5
<i>Appartements</i>	352	26,0	373	26,1	472	27,2

- Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

- Résidences principales selon le nombre de pièces

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	1 260	100,0	1 312	100,0	1 600	100,0
1 pièce	40	3,2	30	2,3	43	2,7
2 pièces	129	10,3	155	11,9	176	11,0
3 pièces	241	19,1	250	19,0	287	17,9
4 pièces	298	23,7	323	24,7	386	24,1
5 pièces ou plus	552	43,8	554	42,2	708	44,2

- Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2009	2014	2020
Ensemble des résidences principales	4,3	4,2	4,3
Maison	4,8	4,7	4,8
Appartement	2,8	2,8	2,8

- Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

4. Vie locale

La commune a sur son territoire un tissu associatif actif

La commune bénéficie en effet d'un bon maillage d'équipements sportifs :

Données 2023	Neuilly-en-Thelle	Moyenne nationale/commune
Gymnase	1	0,4
Stades	1	0,1
Courts de tennis	3	1,1
Centres équestres	1	0,2

Données 2023	Neuilly-en-Thelle	Moyenne nationale/commune
Terrain foot/rugby	1	0,7
Terrain basket/hand/volley/badminton	1 city-park	0,3

5 Socio-économie & Emploi

- Ménages fiscaux de l'année 2021

Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	1 649
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	4 193
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	24 250
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	60

- Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
- Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024.

- Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2021

Composition du revenu disponible	part en %
Ensemble	100,0
Revenus d'activité	84,7
dont salaires et traitements	78,8
dont indemnités de chômage	2,5
dont revenus des activités non salariées	3,4
Pensions, retraites et rentes	21,0
Revenus du patrimoine et autres revenus	4,4
Ensemble des prestations sociales	4,9
dont prestations familiales	2,5
dont minima sociaux	1,7
dont prestations logement	0,7
Impôts	-15,0

- Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.
- Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2024

6 Entreprises

Nombre d'unités légales par secteur d'activité au 31 décembre 2020		
	Nombre	%
Ensemble	255	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	14	5,5
Construction	45	17,6
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	73	28,6
Information et communication	8	3,1
Activités financières et d'assurance	5	2,0
Activités immobilières	12	4,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	31	12,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	33	12,9
Autres activités de services	34	13,3

- Champ : activités marchandes hors agriculture.
- Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022.

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2020		
	Nombre	%
Ensemble	284	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	20	7,0
Construction	47	16,5
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	79	27,8
Information et communication	9	3,2
Activités financières et d'assurance	9	3,2
Activités immobilières	13	4,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	37	13,0
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	36	12,7
Autres activités de services	34	12,0

III. Situation et orientations budgétaires de NEUILLY-EN-THELLE

Les résultats comptables définitifs de l'année 2024 ne sont pas connus formellement à ce jour, ils sont prévisionnels
Les données présentées à ce stade seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du budget primitif.

Les chiffres de référence sont ceux de 2023 issus des données du gouvernement
Strate communes de 3500 à 5000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé

A Chiffres-clés

Données 2023	Montants En milliers d'euros	Commune	National
		Montant par habitant	Montant par habitant de la strate
Produits de fonctionnement	4385	1 079 €	1201 €
Charges de fonctionnement	4255	1047 €	1052 €
Résultat comptable	130	32 €	149 €
Ressources d'investissement	1839	453 €	468 €
Emplois d'investissement	1888	465 €	489 €
Capacité d'autofinancement brute	218	54 €	214 €
Fonds de roulement	2607	642 €	460€
Encours de la dette	2197	541 €	710

B Recettes de fonctionnement

Les produits de fonctionnement représentent l'ensemble des revenus permettant à NEUILLY-EN-THELLE d'assurer le fonctionnement courant de ses services communaux.

Données 2023	Montants en milliers d'euros
Total des produits de fonctionnement (*)	4 385
dont impôts locaux	1768
Autres impôts et taxes	336
Dotations globales de fonctionnement	744
Vente de produits et services	338

(*) La somme des impôts, des taxes et de la dotation globale de fonctionnement ne correspond pas au total des produits de fonctionnement.

1. Fiscalité

Depuis 2002, la commune n'a plus de Taxe Professionnelle, est appliquée une TPU (Taxe Professionnelle Unique) au bénéfice de la Communauté de Communes Thelloise.

En 2023, les taux des trois taxes locales d'imposition ont été fixés comme suit :

Données 2023	Taux (commune)	Taux moyen de la strate (national)
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	11,40 %	14,80 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (commune + part département)	(31,73%+21,54%) = 53,27%	38.06 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,27 %	50.13 %

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Thelloise (CCT) a la charge d'une nouvelle compétence : la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GEMAPI qui recouvre notamment l'entretien des rivières et financée par une taxe.

La taxe Gemapi a été instaurée en 2015, suite à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM », au profit des communes et des intercommunalités. C'est une taxe facultative permettant de répondre aux dépenses d'investissements liées à la prévention contre les inondations et à la protection des biens et des personnes. Elle est acquittée par les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière aux entreprises

En octobre 2018, Communauté de Communes Thelloise a voté la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour tous les habitants de son territoire avec un taux de 5,58% qui s'applique sur les bases du foncier bâti. En 2021, ce taux devenu 7% est maintenu en 2022, 2023.

En 2021, est survenu un profond remaniement de la fiscalité locale avec la suppression de la Taxe d'Habitation, compensée par :

- le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Afin que le transfert de la part départementale de TFPB soit parfaitement neutre pour le contribuable, la réforme a prévu d'ajuster l'assiette communale afin de prendre en compte les exonérations et abattements départementaux.

2. Autres recettes

Les autres composantes des recettes de fonctionnement de la commune sont, les autres impôts et taxes (*exemple : taxe pylônes*), les produits des services (*exemple : ALSH*) et les revenus du patrimoine (*exemple : loyers*).

Données 2023	Montants En milliers d'euros	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Autres impôts et taxes	336	83	91
Produits des services et du domaine	338	83	93

C Dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement englobent les dépenses courantes : c'est via ce poste de dépenses que sont réglés les intérêts de la dette de NEUILLY-EN-THELLE, mais également les dépenses de fonctionnement des services communaux.

Elles peuvent se répartir en :

Données 2023	Montants Milliers d'euros	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des charges de fonctionnement	4255	1047	1052

Données 2023	Montants Milliers d'euros	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Charges de personnel (salaires et charges sociales)	1953	481	507
Achats et charges externes (achat de petit matériel, entretien et réparations, énergies, fluides, assurances ...)	1737	427	294
Charges financières (intérêts des emprunts)	57	14	17 €
Autres charges de gestion courante	18 344	5	29 €
Subventions versées (associations+CCAS)	98	24	53 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2022 3 632 372 € réalisé

En 2023 4 300 108 € réalisé

En 2024 4 184 286 € réalisé

1. Dépenses de personnel

Indispensables au bon fonctionnement des services, les dépenses de personnel se décomposent en deux grands volets : les rémunérations (titulaires et non titulaires) chargées d'une part, et, d'autre part, les cotisations patronales.

En 2022 1 788 096 € réalisé

En 2023 1 953 605 € réalisé

En 2024 1 935 216 € réalisé

Absences pour raison de santé dans la collectivité agents CNRACL

Source : 2024 / CNP / 45 agents

Les absences pour raison de santé constituent un risque majeur pour les collectivités. Qu'il soit économique, humain ou qu'il impacte la qualité du service rendu aux usagers, ce dernier se doit d'être identifié et de faire l'objet d'une gestion dédiée, dans le cadre d'une politique globale de maîtrise des risques opérationnels de la collectivité.

Élaboré à partir d'indicateurs concrets et enrichi de commentaires, il s'agit du panorama des absences pour raison de santé afin de réaliser un état des lieux de l'absentéisme à un instant donné.

En 2024

La part du temps perdu en raison des absences est de 13.7 %, ce qui représente 6 agents absents sur toute la période considérée.

46.7 % des agents employés de votre collectivité se sont arrêtés au moins une fois.

Les absences représentent 77.8 arrêts pour 100 agents employés.

Hors maternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 12.1 %, ce qui représente 5 agents absents sur toute la période considérée.

Absentéisme Global Source : 2024 / CNP / 45 agents	Maladie Ordinaire & AT Source : 2024 / CNP / 45 agents
<p>Sur la période 2024, 46.7 % des agents de votre collectivité se sont arrêtés au moins une fois. Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 1.7 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 49.4 jours. La part du temps perdu en raison des absences est de 13.7 %, ce qui représente 6 agents absents sur toute la période considérée. Les résultats se sont dégradés par rapport à l'exercice précédent en terme d'exposition, de fréquence et de gravité</p>	<p>On recense en moyenne 1.6 arrêt par agent absent en maladie ordinaire. Moins de 6 arrêts en accident du travail sur la période d'étude. Sur la période 2024, 40.0 % des agents de la collectivité se sont arrêtés au moins une fois en maladie ordinaire. Chacun de ces arrêts dure en moyenne 45.3 jours sur la période étudiée. La part du temps perdu en raison des absences en maladie ordinaire est de 10.4 %, ce qui représente 5 agents absents sur toute la période considérée. Sur la période d'étude, 2.4 arrêts et 109 jours d'arrêt sont recensés en moyenne chaque mois en maladie ordinaire. 1 agent s'est arrêté en maladie ordinaire plus de 3 fois.</p>

La maladie ordinaire représente 75 % des agents absents, 83 % des arrêts et 76 % des jours d'absence

Sur 100 arrêts, 83 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 9 en maternité et 9 en accident du travail

Effectif total : 45	DONNEES BRUTES			INDICATEURS STATISTIQUES				
	Agents Absents*	Arrêts (en cours)	Jours d'arrêt	EXPOSITION	FREQUENCE		GRAVITE	
Proportion d'agents absents				Fréquence d'arrêt	Nombre d'arrêts pour 100 agents employés	Durée moyenne d'arrêt	Taux d'absentéisme**	
Maladie Ordinaire	18	29	1 313.5	40.0%	1.61	64.4	45.3	10.4%
Maternité	3	3	200.0	6.7%	1.00	6.7	66.7	1.6%
Longue Maladie/Longue Durée	0	-	-					
Accident du Travail	3	3	217.0	6.7%	1.00	6.7	72.3	1.7%
ABSENTEISME GLOBAL	21	35	1 730.5	46.7%	1.67	77.8	49.4	13.7%

* Cette colonne ne prend en compte qu'une seule fois le même agent.

** Calculé à partir du nombre moyen de jours travaillés sur la période d'étude par agent, soit 200 jours.

2. Subventions

La Commune octroie des subventions aux associations déclarées et immatriculées avec un numéro SIRET. En 2024, 23 associations ont eu une subvention, auxquelles s'ajoute l'association d'aménagement foncier agricole (entretien des chemins agricoles).

La subvention est consentie soit pour réaliser une action et/ou un projet d'investissement, soit pour aider au développement des activités, ou, le plus souvent, pour contribuer au financement global de leur fonctionnement.

Montants alloués	
2018	81 148 €
2019	80 341 €
2020	82 615 €
2021	86 200 €
2022	89 527 €
2023	90 485 €
2024	97 116 €

A. Dette

Données 2023	Montants Milliers d'euros	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (niveau national)
Encours de la dette au 31/12	2197	541	699
Annuité de la dette	267	66	91

L'emprunt contracté pour financer la cantine (bd Lebègue) sera échu en 2026, ceux pour le Pôle Enfance en 2036 et 2037 (PTZ) et enfin en 2038, celui des Ateliers Municipaux.

B. Recettes d'Investissement

Les ressources d'investissement (*emprunts, subventions, etc.*) constituent les recettes qui visent, d'une part, à financer les investissements réalisés par Neuilly-en-Thelle et, d'autre part, à rembourser le capital des emprunts que la commune a contractés.

Données 2023	Montants Milliers d'euros	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des ressources d'investissement	1839	453	468
Subventions reçues	124	31	92
FCTVA-SI	166	41	43

(*) La somme des emprunts, des subventions, du FCTVA et des retours de biens affectés ne correspond pas au total des ressources

C. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital et comprennent les remboursements d'emprunts et les dépenses d'équipement.

Données 2023	Montants Milliers d'euros	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des dépenses d'investissement	1658	408	387
Remboursement d'emprunt	210	52	74

IV. Programmation des investissements de NEUILLY-EN-THELLE

A. Projets achevés en 2024 ou en voie d'achèvement en 2025

- La révision complète des installations sécuritaires (alarmes anti-intrusion et défense incendie).
- L'automatisation des portillons cimetière/square
- Centre public des services locaux
- Chemin des Glands
- Climatisation du Pôle Enfance Jeunesse
- Changement portes et fenêtres dans les écoles
- Achats de terrains Boulevard Lebegue et rue Paul Demouy

B. Projets envisagés en 2025

- la rénovation totale de l'éclairage public (passage en led)
- Changement portes et fenêtres dans les écoles
- Vente immobilière au 04 rue de Beauvais
- Changement de la chaudière du centre communal de première intervention
- Passage en LED dans les bâtiments publics
- Sanitaires à l'école Debussy
- Aménagement de la propriété rue Paul Demouy

Il s'agit là des principaux postes auxquels il convient d'ajouter les dépenses incompressibles inhérentes au bon fonctionnement des services (ex : matériel pour le service technique) ou à l'entretien du patrimoine.

Ce rapport reflète la volonté de maintenir un service public de qualité à nos administrés et investir dans nos équipements publics.